

1 ÊTRE HUMAIN = 1 ÊTRE HUMAIN

MANIFESTONS CONTRE LA NOUVELLE LOI ASILE - IMMIGRATION

**EXILÉ.E.S, DEMANDEUR.E.S D'ASILE, DUBLINÉ.E.S, MINEUR.E.S,
SANS-PAPIER.E.S, ÉTRANGER.E.S, IMMIGRÉ.E.S, FRANÇAIS.ES...**

TOU-TE-S ENSEMBLE

pour l'application des articles 13 et 14
de la Déclaration universelle des droits humains:

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. (...) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. »

SAMEDI 2 FÉVRIER 2019
14H PLACE DE LA RÉPUBLIQUE · RENNES



La nouvelle loi asile-immigration, dite loi Collomb, a été publiée au Journal officiel le 10 septembre 2018. C'est une nouvelle régression pour les droits des personnes étrangères en général et des personnes exilées en particulier.

→ **Les droits et libertés des demandeurs et demandeuses d'asile sont réduits. On peut :**

- En expulser certain-e-s durant leur recours contre un premier refus.
- Les obliger à vivre dans une région et pas dans les autres.
- Les empêcher de circuler librement sur le territoire.
- Les obliger à faire leurs procédures par visio-conférence.
- Les empêcher de demander un titre de séjour une fois débouté-e-s.
- Les assigner à résidence et les expulser plus facilement après un refus.

→ **Les droits et libertés des étrangers et étrangères sont réduits. On peut :**

- Les retenir 24 heures lors d'un contrôle de papiers au lieu de 16 heures.
- Les enfermer à domicile 3 h/jour en cas d'assignation à résidence.
- Leur interdire de revenir sur le territoire français en cas d'expulsion.
- Les enfermer en centre de rétention pendant 90 jours au lieu de 45.
- Les empêcher de circuler en France avec des papiers d'un autre pays européen.
- Compliquer leur régularisation s'ils/elles sont parents d'enfant français.

*À l'appel de la Coordination régionale Bretagne-Pays-de-Loire-Normandie
solidaire des personnes immigrées. Soutenu par : Angers : DAL.HLM49 · « PAS SANS NOUS 49 »
Association Accueillir au Pays de **Bain de Bretagne** / **Blain** sans frontières / Collectif soutien migrants
de **Bégard** / **Brest** : ADÉ · Zéro personne à la rue / ASTI14 de **Caen** / **Dol de Bretagne** : Collectif de
soutien à Bourama / Fraternité **Douarnenez** / CEFED-ASTI d'**Évreux** / **CSM Goëlo** / **CSSP de Lannion**
AHSETI de Le Havre / **Morlaix-libertés** / **GASPROM-ASTI de Nantes** / **Quimper** : Droit d'asile
de Quimper-Cornouailles · Fraternité · LDH · Temps partagé / Soutien Migrants **Redon**
CSPSP de Rennes / **ASTI de Saint-Brieuc** / **CSSP et UCIJ de Saint-Nazaire** / **ASTI 93**
Collectif Albert Thomas de Tours · **RESF37** / **Cimade Bretagne – Pays-de-Loire**,
l'Inter-association **Saône-et-Loire**, **FASTI**, **MRAP**, **UTOPIA56**
Appel relayé à Rennes par : ACE · AL Rennes · ATTAC35 · Collectif Justice et Vérité pour Babacar Gueye
CCFD35 · CDM · CNT35 · CRIDEV · DAL35 · DIDA · EELV Rennes · Ensemble35 · FSU35
Génération-s Rennes · GL1410 · Groupe migrants FI Rennes · LDH Rennes · MIDAF · MIR · MJCF35
NPA35 · PG35 · Planning Familial 35 · SDAS-FO35 · Solidaires étudiant-e-s Rennes · UTUD...*

⇒ Pour nous contacter : manifestation.coord@yahoo.com

La nouvelle loi asile-immigration, dite loi Collomb, a été publiée au Journal officiel le 10 septembre 2018. C'est une nouvelle régression pour les droits des personnes étrangères en général et des personnes exilées en particulier.

→ **Les droits et libertés des demandeurs et demandeuses d'asile sont réduits. On peut :**

- En expulser certain-e-s durant leur recours contre un premier refus.
- Les obliger à vivre dans une région et pas dans les autres.
- Les empêcher de circuler librement sur le territoire.
- Les obliger à faire leurs procédures par visio-conférence.
- Les empêcher de demander un titre de séjour une fois débouté-e-s.
- Les assigner à résidence et les expulser plus facilement après un refus.

→ **Les droits et libertés des étrangers et étrangères sont réduits. On peut :**

- Les retenir 24 heures lors d'un contrôle de papiers au lieu de 16 heures.
- Les enfermer à domicile 3 h/jour en cas d'assignation à résidence.
- Leur interdire de revenir sur le territoire français en cas d'expulsion.
- Les enfermer en centre de rétention pendant 90 jours au lieu de 45.
- Les empêcher de circuler en France avec des papiers d'un autre pays européen.
- Compliquer leur régularisation s'ils/elles sont parents d'enfant français.

*À l'appel de la Coordination régionale Bretagne-Pays-de-Loire-Normandie solidaire des personnes immigrées. Soutenu par : Angers : DAL.HLM49 · « PAS SANS NOUS 49 » Association Accueillir au Pays de **Bain de Bretagne** / **Blain** sans frontières / Collectif soutien migrants de **Bégar** / **Brest** : ADÉ · Zéro personne à la rue / ASTI14 de **Caen** / **Dol de Bretagne** : Collectif de soutien à Bourama / Fraternité **Douarnenez** / CEFED-ASTI d'**Évreux** / CSM **Goëlo** / CSSP de **Lannion** AHSETI de **Le Havre** / **Morlaix-libertés** / GASPROM-ASTI de **Nantes** / **Quimper** : Droit d'asile de Quimper-Cornouailles · Fraternité · LDH · Temps partagé / Soutien Migrants **Redon** CSPSP de **Rennes** / ASTI de **Saint-Brieuc** / CSSP et UCIJ de **Saint-Nazaire** / ASTI 93 Collectif Albert Thomas de **Tours** · RESF37 / Cimade **Bretagne – Pays-de-Loire**, l'Inter-association **Saône-et-Loire**, FASTI, MRAP, UTOPIA56*

Appel relayé à Rennes par : ACE · AL Rennes · ATTAC35 · Collectif Justice et Vérité pour Babacar Gueye CCFD35 · CDM · CNT35 · CRIDDEV · DAL35 · DIDA · EELV Rennes · Ensemble35 · FSU35 Génération-s Rennes · GL1410 · Groupe migrants FI Rennes · LDH Rennes · MIDAF · MIR · MJCF35 NPA35 · PG35 · Planning Familial 35 · SDAS-FO35 · Solidaires étudiant-e-s Rennes · UTUD...

⇒ Pour nous contacter : manifestation.coord@yahoo.com

1 ÊTRE HUMAIN = 1 ÊTRE HUMAIN

MANIFESTONS CONTRE LA NOUVELLE LOI ASILE - IMMIGRATION EXILÉ.E.S, DEMANDEUR.E.S D'ASILE, DUBLINÉ.E.S, MINEUR.E.S, SANS-PAPIER.E.S, ÉTRANGER.E.S, IMMIGRÉ.E.S, FRANÇAIS.ES... TOU-TE-S ENSEMBLE

pour l'application des articles 13 et 14
de la Déclaration universelle des droits humains :

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. (...) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. »

**SAMEDI 2 FÉVRIER 2019
14H PLACE DE LA RÉPUBLIQUE · RENNES**

